



Ville de
Chantilly

Ville d'Art et d'Histoire

OBJET : FINANCES

Compte administratif 2024 du budget annexe
assainissement

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CHANTILLY**

SEANCE DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures,
Les membres composant le conseil Municipal de la
Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués
le 28 février, conformément à l'article L. 2121-10 du
Code Général des Collectivités Territoriales, se sont
réunis Salle du Conseil Municipal à Chantilly, sous la
présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance fait l'appel nominal.

Présents : Isabelle WOJTOWIEZ, Maire ; François KERN, Bénédicte De CACQUERAY ; Frédéric SERVELLE ; Florence WOERTH ; Hubert SALAÛN ; Laurent GIBAUD ; Florence BRUNET ; Claude VAN LIERDE ; Adda CHIBANI ; Nicole VACHER ; Tony CLOUT ; Hervé DOUMANDJI ; Vincent CAPPE de BAILLON ; Delphine SAVARY ; Samantha BALLOT ; Nicolas REVOL ; Sébastien GUERRIER ; Pascal DESTOMBES. Nathalie SCHUHMACHER ; Xavier BOULLET ; Bénédicte GOUALIN ; Pierre-Etienne BOUCHET

Absents : Caroline GODARD (Pouvoir à Florence BRUNET) ; Dominique DELAHAIGUE (Pouvoir à Laurent GIBAUD) ; Jean-Pierre BRISOU (Pouvoir à Vincent CAPPE de BAILLON) ; Stéphane DESEINE (Pouvoir à Hubert SALAÛN) ; Sébastien FLET-REITZ (Pouvoir à Frédéric SERVELLE) ; Constance BELKACI, Bénédicte PERSYN (Pouvoir à François KERN) ; Timothée VALLET de VILLENEUVE (Pouvoir à Claude VAN LIERDE) ; Héloïse MAINDIAUX (Pouvoir à Nicole VACHER) ; Sébastien DANJOUX (Pouvoir à Xavier BOULLET)

Secrétaire de séance : Delphine SAVARY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Le compte administratif 2024 de l'assainissement se présente comme suit :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats Reportés		446 959,52		54 453,86		501 413,38
Opérations de l'exercice	238 652,68	273 354,22	148 058,11	138 916,13	386 710,79	412 270,35
Résultats de l'exercice		34 701,54	9 141,98			25 559,56
Résultats de clôture		481 661,06		45 311,88		526 972,94
Restes à réaliser						
Solde des Restes à Réaliser						
Résultats définitifs		481 661,06		45 311,88		526 972,94

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **compte Administratif 2024 du budget annexe Assainissement** :

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à + **481 661,06 €**
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de + **45 311,88 €**
- 3) Le conseil municipal prend acte de l'absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes à la suite du transfert du budget annexe Assainissement à la CCAC à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **Article 1 :** approuve le compte administratif 2024 du budget annexe assainissement comme suit :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats Reportés		446 959,52		54 453,86		501 413,38
Opérations de l'exercice	238 652,68	273 354,22	148 058,11	138 916,13	386 710,79	412 270,35
Résultats de l'exercice		34 701,54	9 141,98			25 559,56
Résultats de clôture		481 661,06		45 311,88		526 972,94
Restes à réaliser						
Solde des Restes à Réaliser						
Résultats définitifs		481 661,06		45 311,88		526 972,94

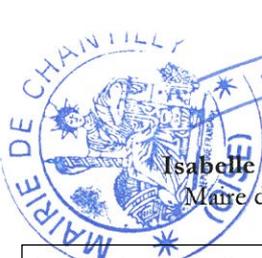
- **Article 2 :** dit que le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à **481 661, 06 €**
- **Article 3 :** dit que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à **45 311, 88 €**
- **Article 4 :** prend acte de l'absence de restes à réaliser en dépense et en recettes à la suite du transfert du budget annexe assainissement à la CCAC à compter du 1^{er} janvier 2025

RÉSULTAT DU VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

MADAME LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Et les membres présents ont signé,
Suivent les signatures. /.*

CERTIFICAT DE PUBLICITÉ : Le MAIRE de CHANTILLY, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales


Isabelle WOJTOWIEZ
Maire de Chantilly

Accusé de réception en préfecture
060-216001404-20250313-2025-02-06bis-DE 3/3
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025